

Conditions générales de vente

1/ LOCATIF

Le descriptif, la définition des saisons de location ainsi que les périodes et les durées de location figurent sur la brochure, le site internet.

Le tarif de location comprend : la location de l'hébergement, le nombre de personnes (selon capacité), les charges (eau, électricité).

Le locatif « tente toile et bois » est équipé suivant le descriptif présent sur le site Internet.

Votre hébergement devra être remis en état et propre lors de votre départ. Les locatifs sont non fumeur. Les draps, le linge de toilette et les torchons ne sont pas fournis dans le locatif.

Horaires de départ et d'arrivée : les locations sont disponibles à partir de 16h le jour de l'arrivée et doivent être libérées avant 11h le jour du départ.

Cession, sous-location : toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée.

Capacité d'hébergement : le locatif a une capacité d'hébergement limité. Le nombre de personnes arrivant en séjour ne pourra excéder la capacité de l'hébergement (voir descriptif du locatif) ; un bébé ou un enfant comptant pour une personne. Tout dépassement sans l'accord de la direction entraînerait la rupture du contrat sans donner lieu à indemnisation.

Tarifs et taxes : les tarifs de notre brochure sont en euros, TVA comprise au taux en vigueur au moment de son impression. Tout changement ou modification de taux ainsi que toute évolution des taxes applicables à votre séjour, à la date de facturation, pourra être répercuté sur le prix de votre séjour. Les taxes de séjour ne sont pas comprises dans les tarifs affichés.

2/ MINEURS

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne sont pas acceptés sur le site du camping.

3/ RÉSERVATION ET RÈGLEMENT DU SÉJOUR

Les réservations sont enregistrées après une demande écrite (email, courrier), la réception du contrat signé et le règlement de l'acompte ou de la totalité du séjour.

Modes de paiement acceptés : le règlement de votre séjour peut être effectué par carte bancaire (sur place), par chèque en euros ou en espèces en euros (sur place).

La réservation du séjour ne devient effective qu'après confirmation par nos services et le règlement d'un acompte.

Règlement de séjour : le solde du séjour doit être réglé le jour de l'arrivée.

Durée du séjour : le client signataire du contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

4/ DÉPÔT DE GARANTIE

Pour les hébergements locatifs, un dépôt de garantie dont le montant apparaît sur les tarifs est demandé à l'arrivée au bivouac. Son versement pourra être demandé par chèque, en espèces. Ce dernier sera restitué dans son intégralité le jour du départ ou au plus tard sous huit jours, après un état des lieux satisfaisant.

Dans le cas contraire, il sera prélevé sur le dépôt de garantie : la valeur des objets manquants, un montant forfaitaire de ménage pour des installations nettoyées de façon insuffisante et le montant des réparations en cas de dégradation du fait de l'occupant. En cas de dégradations supérieures à la somme versée comme dépôt de garantie la direction peut demander un complément financier à hauteur de ce qu'elle juge nécessaire pour le changement ou la réparation de biens endommagés.

5/ ARRIVÉE RETARDÉE, DÉPART ANTICIPÉ

En l'absence de message avec accusé de réception par le client précisant une date d'arrivée retardée, l'hébergement devient disponible 24h après la date d'arrivée prévue par le contrat de location, et le paiement intégral des prestations demeure exigé. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'un départ anticipé en locatif.

6/ ANNULATION DE SÉJOUR

Annulation du fait de la société LHAP : les sommes versées seront remboursées.

Annulation du fait du client : celui-ci devra **avertir la société LHAP par écrit**. À défaut, le client sera tenu du paiement des sommes dues au titre du contrat.

- Pour tout séjour annulé plus de 7 jours avant la date d'arrivée, l'acompte sera remboursé ;
- Moins de 7 jours avant l'arrivée ou en cas de non présentation aux Cabanes de l'Ouest, le montant total de la location est dû et conservé.

7/ RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Tout client est tenu de se conformer au règlement intérieur du camping sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat.

La location d'un hébergement implique la totale acceptation des conditions de vente par les parties contractantes. À ce titre, le client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente avant la validation de sa location.